

Monsieur le Président
Du Tribunal Administratif
31, Avenue de la Paix
BP 51038
67 070 STRASBOURG CEDEX

Affaire suivie par :
A. Oberlin – F. Monteiro
☎ 03.89.57.88.40
Réf. : PA 068 375 20 N0001

Le 24 février 2021

Objet : Wittelsheim – Amelie I – Tranche 3 – Permis aménager

Monsieur le Président,

Mulhouse Alsace Agglomération a déposé une demande de permis d'aménager dont l'ampleur a nécessité, au titre de l'annexe 2 de l'article R122-2 du Code de l'environnement, la production d'une étude d'impact. Aussi, en application des dispositions de l'article L123-1 du Code de l'Environnement, la commune de Wittelsheim, autorité compétente pour la délivrance du permis d'aménager, doit elle conduire une enquête publique.

A cette fin, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique réglementaire, qui pourrait se dérouler du 5 avril 2021 au 5 mai 2021.

Vous trouverez en document joint, les pièces du permis d'aménager comprenant le dossier d'étude d'impact sous format papier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire



Yves GOEPFERT